

Déclarer sa PAC en autonomie

Public cible

Agricultrices et agriculteurs du Lot et des départements limitrophes

Objectifs

- Connaître les principales composantes et nouveautés de la PAC 2023-2027 et leur impact sur la déclaration PAC et sur l'exploitation
- Connaître et savoir organiser les informations nécessaires à la télédéclaration
- Savoir utiliser les principales fonctionnalités du logiciel et respecter les différentes étapes de la saisie : créer son compte, utiliser l'outil graphique et cartographique, enregistrer des cultures, réaliser la demande d'aide
- Savoir contrôler les informations enregistrées et les corriger

Enjeux

Les aides agricoles de la PAC (Politique Agricole Commune) représentent une grande partie du revenu des agriculteur·rices. Elles affectent profondément les systèmes de production mis en place et la stratégie d'entreprise des agriculteurs. Depuis 2016, la télédéclaration par les exploitants agricoles de leurs dossiers PAC sur Internet est obligatoire. La nouvelle PAC 2023-2027 possède ses spécificités et de nouvelles opportunités d'aides s'offrent aux agriculteurs et agricultrices. Aujourd'hui, de nombreux agriculteurs ne font pas de demande d'aide à la PAC par méconnaissance, ou par peur de ne pas bien remplir leur demande. D'autres font appel à des prestataires de service extérieur pour leur déclaration PAC et ne maîtrisent pas les enjeux de leur dossier ni les conditionnalités qu'ils sont sensé appliquer sur le terrain. Ainsi, l'enjeu est de former les exploitant.e.s agricoles afin qu'ils puissent connaître les nouveautés de la programmation 2023-2027 et utiliser l'outil TéléPAC en toute autonomie

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

Rappels sur l'admissibilité des surfaces, les aides (1er et 2ème pilier) et la conditionnalité.

- Présentation des composantes de la PAC 2023-2027 et de ses nouveautés
- Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration
- Les principales fonctionnalités du logiciel
- Les différentes étapes de la saisie :
 - o Créer son compte
 - o Utiliser l'outil graphique et cartographique,
 - o Enregistrer des cultures,
 - o Réaliser la demande d'aide,
- Le contrôle des informations enregistrées et la correction.
- Exercice pratique sur des postes informatiques individuels (connectés à internet). Ces exercices se feront sur un compte de démonstration.
- Échanges et questions avec l'intervenante et l'animateur.

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

16 avr 2024

09:30 - 17:30 (7hrs)

salle de réunion de Labastide Murat

46240 Coeur de Causse

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 16/04/2024

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Pierre-Hugo Rémy-Ballester – paysan lotois, engagé dans le réseau Fadear sur le Plan stratégique national et la PAC, accompagnant les paysans de la Confédération paysanne du Lot dans leur télédéclaration
Place de la Halle
46320
ASSIER
Tel. 07 86 81 56 50
N° d'organisme de formation : 73 46 00282 46

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès : Les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription, 10 jours avant la formation.